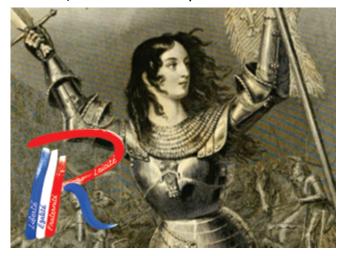
Si ma femme m'emmerde, je prends de l'essence, je la brûle vivante et je pars en Syrie

écrit par Maxime | 26 octobre 2019



Comment les gouvernements successifs ont laissé le djihad prospérer en Occitanie...

.

Les décisions de justice sont souvent le moyen d'en apprendre davantage sur la situation de notre pays, et de découvrir des informations dissimulées par les politiques ou les médias. La vérité judiciaire, quoique relative, s'appuie sur des faits généralement peu discutés, le débat se focalisant en général sur les conséquences qu'on en tire sur le plan juridique. A cet égard, un arrêt du 22 octobre de la cour administrative de Paris est particulièrement généreux en détails quant au parcours d'un musulman qu'il s'agissait d'expulser de France.

.

On sait que dans ce domaine, Macron fait plutôt dans la très petite entreprise que dans l'industrie, les décisions d'expulsions de musulmans étant rarissimes, de même que les déchéances de nationalité lorsque les conditions très restreintes pour y recourir sont réunies.

.

La politique macronienne pourrait se résumer par la formule bien connue : « un de perdu, dix de retrouvés ».

Et même « un qui sort, cent mille qui entrent », si l'on veut respecter davantage les proportions pratiquées dans ce domaine…

.

Pas de moratoire sur l'immigration, notamment musulmane, notamment algérienne, malgré la guerre civile encore fraîche dans les mémoires, malgré l'actualité sanglante… Pas de renforcement du principe de précaution.

Même politique que les gouvernements précédents, depuis des décennies, même haine contre ceux qui proposent autre chose, même traque contre les patriotes, RN ou non... Même opprobre et même acharnement judiciaire contre les dissidents favorables à une politique plus précautionneuse.

On préfère toujours tenter de guérir que prévenir en Macronie, et l'on ne sait pas guérir.

.

La décision dont il est question montre à quel point la situation a pu s'envenimer par exemple en Occitanie. Cela ne leur a pas servir de leçon apparemment.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=
rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000039258664&fastReqId=2674008
7&fastPos=1

C'est l'histoire d'une intégration qui échoue. Scénario tellement banal…

Algérien né en 1988 en Algérie, entré en France à l'âge de huit ans, ce djihadiste a pu bénéficier du renouvellement de son titre de résidence jusqu'en juin 2017, date à laquelle il a enfin fait l'objet d'une assignation à résidence à Sète dans le cadre de l'état d'urgence.

Il est expulsé le mois suivant vers l'Algérie »au motif notamment du prosélytisme radical dont il avait fait preuve à plusieurs occasions et de ses relations avec plusieurs personnes connues des services de police pour leur implication dans la mouvance djihadiste »

Membre du mouvement tabligh « qui prône une lecture rigoriste de l'islam », comme si d'autres étaient possibles (lesquels ? comment ? aucune décision jusqu'à présent n'a été amenée à nous en donner la moindre idée…) il avait été condamné à plusieurs reprises depuis 2007 pour des faits de droit commun. Alors, pendant ses incarcérations, « son radicalisme religieux et des prêches dans l'enceinte de la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone (34) en présence d'autres détenus » ont été relevés en 2016, en dépit de l'opposition du personnel de l'établissement.

•

On remarque à ce stade qu'il a quand même bénéficié d'un renouvellement de son titre de séjour pendant 10 ans malgré les infractions commises depuis 2007…

On en apprend alors davantage quant à l'organisation du djihad en Occitanie puisque cet individu « a fréquenté la mosquée « Asounna », à Sète, gérée successivement et de manière officieuse par des membres des mouvances salafistes, puis tabligh.

Elle est désormais fermée en raison de prêches extrémistes qui y ont été tenus

https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=mosqu%C3%
A9e+assounna+s%C3%A8te

« Il s'y réunissait fréquemment avec d'autres adeptes des mouvances radicales, et a pris la parole au moment des prières pour diffuser ces idéologies radicales, inciter les jeunes à rejoindre le mouvement et participer à des sorties prosélytes, et appeler aux dons afin de financer ces sorties. La mosquée Asounna mettait également à disposition des fidèles des ouvrages et des dépliants de propagande salafistes justifiant le djihad armé, et incitant à la discrimination, la haine, voir la violence envers les chrétiens et les juifs ».

.

Il se rendait aussi « fréquemment le dimanche à la salle de prières « El Nasr » à Montpellier où des prêches et des lectures en arabe et en français promouvant l'idéologie tabligh étaient délivrés ».

Il s'était rendu début 2015 à Dhaka, au Bangladesh, où il a, selon des déclarations à ses proches, suivi un entraînement paramilitaire.

Titre de séjour renouvelé néanmoins en 2016...

.

En décembre 2016, il a déclaré : « <mark>Si ma femme m'emmerde, je prends de l'essence, je la brûle vivante et je pars en Syrie ».</mark>

« Il a travaillé à partir de 2014 au snack « Le Régal » à Sète, qui était géré par Azzouz El Hajjaji, désigné comme le responsable de la mouvance tabligh de la ville. Ce snack servait par ailleurs de lieu de rencontre aux membres de ce

mouvement ».

https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=%22le+r%C
3%A9gal%22+s%C3%A8te

(établissement toujours ouvert semble-t-il, sauf homonymie...)

« Parmi les individus fréquentant la mosquée Asounna, deux avaient été mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, Malik Hammami, qui a été en relation avec la mouvance islamiste radicale internationale, et Mourad Belalaoui qui a déclaré à plusieurs reprises avoir prêté allégeance à l'Etat islamique, tous deux ayant été mis en examen en 2017 pour association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste« .

Des amis qu'il avait rencontrés alors qu'il travaillait dans un snack près de la gare de Nîmes s'étaient rendus en Irak, à Mossoul.

Il a enfin commencé à travailler à partir du 2 janvier 2017 au restaurant « Grillades et Tacos » à Nîmes, où il était employé en même temps que Malik Hammami et Mourad Belalaoui, « et qui est connu pour être un lieu d'endoctrinement et de prosélytisme en faveur du djihad armé ».

.

« Il est par ailleurs en relation avec Ahmed El Khayari, membre d'un groupe prosélyte en faveur du djihad armé opérant dans plusieurs commerces de Nîmes, dont le restaurant où il travaillait ».

Bref, ne stigmatisons pas, ce sont tous des Albert, Gérard et autres Martin comme on le voit…